



PAIEMENT ICP MAJORÉE 1^{er} SURVEILLANT/MAJOR

LE SAV N'EST PAS ASSURÉ !

Depuis la signature du relevé de conclusion découlant du mouvement social de janvier 2018 par le syndicat dit majoritaire UFAP-Unsa Justice, des avancées indemnitaires obtenues ne sont pas appliquées et notamment celle de l'ICP Majorée pour les collègues 1^{er} Surveillants et Majors.

FO Pénitentiaire rappelle tout de même que ces avancées pécuniaires ont été obtenues (même à minima), suite notre seule demande et les revendications portées seulement par **FORCE OUVRIÈRE**, car l'UFAP-Unsa Justice refusait catégoriquement que soient mises sur table, les questions relatives à l'indemnitaire et au salaire, qui sont pourtant étroitement liées au recrutement et donc à la sécurité !

C'est certainement pour ce motif que le syndicat signataire n'a pas démontré un minimum de suivi dans l'application de ce qu'elle signe, car aujourd'hui les 1^{er} Surveillants et les Majors n'ont pas été payés de la totalité de leur ICPM mensuelle revalorisée.

Sur ce constat, **FO Pénitentiaire** a donc saisi la Direction de l'Administration Pénitentiaire afin de connaître les raisons de ce non-paiement. **FO Pénitentiaire** n'a pu que constater que la DAP était dans le flou quant à l'application ou non de ce point du relevé de conclusion pour les gradés du corps d'encadrement et d'application, avec l'augmentation du taux d'ICP de base à 1400€.

**AUJOURD'HUI, FO PÉNITENTIAIRE VOUS INFORME DONC QUE LES
1^{er} SURVEILLANTS ET MAJORS VONT BEL ET BIEN BÉNÉFICIER DE
LA REVALORISATION DE L'ICPM ET QU'UNE RÉGULARISATION
VA AVOIR LIEU SUR LES PAYES DE JUIN 2018
AVEC EFFET RÉTROACTIF AU 1ER MARS 2018.**

Il est bien trop facile de signer tout et n'importe quoi...

... mais il serait temps d'en assurer le suivi et son application !

FO Pénitentiaire – le 13 juin 2018

FO RESISTER !!
Avec FO je défends



FORIEN LACHER !!!
Le Service Public